

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES ORGANISMES DE CERTIFICATION (PAOC)

Portée d'accréditation

Entité juridique accréditée : Nemko North America Inc.

Nom de la personne-ressource : Charles Neal

ÉTABLISSEMENT A

Adresse : 2210 Faraday Ave., Suite 150
Carlsbad, CA 92008
États-Unis

Adresse du siège social : 303, chemin River, R.R. 5
Ottawa, Ontario
K1V 1H2
Canada

Téléphone : 613 737-9680, poste. 239

Site Web : www.nemko.com

Courriel : Charles.Neal@nemko.com

Pour veiller au respect de la *Loi sur les langues officielles*, le Conseil canadien des normes (CCN) a traduit de l'anglais au français du contenu exclusif lorsque celui-ci n'était pas offert en français. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise du document prévaut.

N° de dossier du CCN	10044
Norme d'accréditation	ISO/IEC 17065:2012 – Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services
Exigences d'accréditation supplémentaires	Exigences et lignes directrices du CCN – Programme d'accréditation des organismes de certification de produits, de procédés et de services, version 5, 2021-09-21
Accréditation initiale	2003-11-24
Accréditation la plus récente	2024-07-11
Accréditation valide jusqu'au	2027-11-24

Établissements fixes permanents supplémentaires

Les activités de certification menées par l'entité juridique susmentionnée dans les établissements suivants sont comprises dans l'accréditation :

Établissement	Pays	Adresse	Ville
B	États-Unis	<i>Nemko USA, Inc. 2210 Faraday Ave. Suite 150, Carlsbad, CA 92008 États-Unis</i>	San Diego
C	États-Unis	<i>Nemko USA, Inc 1601 N. A.W. Grimes Blvd., Suite B Round Rock, Texas 78665 États-Unis</i>	Round Rock

Programme de certification de produits

Le programme de type 4 décrit dans la norme ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits correspond le mieux au programme de certification de produits utilisé par l'organisme. Le volet surveillance de ce programme permet de choisir entre un échantillonnage périodique du produit, à partir d'un point de production, ou sur le marché, ou les deux à la fois, et de soumettre les échantillons à des activités de détermination afin de vérifier que les éléments produits après l'attestation initiale sont conformes aux exigences spécifiées. La surveillance inclut une évaluation périodique du processus de production. Ce programme peut indiquer à la fois l'impact des circuits de distribution sur la conformité et fournir un mécanisme d'avant mise sur le marché permettant d'identifier et de résoudre les non-conformités graves. Il peut y avoir une redondance significative des efforts pour des produits dont la conformité n'est pas affectée au cours du processus de distribution.

Note : Certains programmes de certification visés par le présent programme ne prévoient pas d'évaluations périodiques du procédé de production (p. ex. FCC, ISDE, NCC).

Le programme de type 1a décrit dans l'ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits est celui qui se rapproche le plus du programme de certification de produits géré par l'organisme. Dans le cadre de ce programme, un ou plusieurs échantillons de produits sont soumis à des activités de détermination. Un certificat de conformité ou autre déclaration de conformité (par exemple une lettre) est émis pour le type de produit dont les caractéristiques sont décrites de manière détaillée dans le certificat ou dans un document mentionné dans le certificat. Les éléments de production ultérieurs ne sont pas couverts par l'attestation de conformité délivrée par l'organisme de certification. Les échantillons sont représentatifs des éléments de production ultérieurs qui peuvent être considérés par le fabricant comme fabriqués conformément au type de produit certifié. L'organisme de certification peut octroyer au fabricant le droit d'utiliser le certificat de type ou autre déclaration de conformité (par exemple une lettre) comme fondement pour déclarer la conformité des éléments de production ultérieurs aux exigences spécifiées.

Note: le type de programme 1a s'applique uniquement aux programmes de certification du Royaume-Uni et de l'UE

Portée d'accréditation

La portée d'accréditation de l'entité juridique susmentionnée limite l'utilisation de la marque de certification indiquée aux produits qui respectent les normes correspondant aux codes de classification internationale ci-dessous :

Code ICS	Titre	Objet
33.020	Télécommunications en général	Performance
33.030	Services de télécommunications, Applications	Performance
33.040	Systèmes de télécommunications	Performance
33.050	Équipements terminaux de télécommunications	Performance
33.060	Radiocommunications	Performance
33.070	Services mobiles	Performance

Autres exigences réglementaires

Titre	Objet
Programme des organismes de certification d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} champ d'application radio – Dispositifs de radiofréquence exempts de licence • 2^e champ d'application radio – Services autorisés de radio mobile personnelle • 3^e champ d'application radio – Services généraux autorisés de radio fixe et mobile • 4^e champ d'application radio – Services autorisés de radio maritime et aérienne • 5^e champ d'application radio – Services autorisés de radio fixe à micro-ondes • 6^e champ d'application radio – Comptabilité des prothèses auditives et réglage du volume 	Performance

Titre	Objet
<p>Programme des organismes de certification des télécommunications de la Federal Communications Commission (FCC) des États-Unis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Portée A1 – Émetteurs non brevetés • Portée A2 – Émetteurs non brevetés >1 GHz, à l'exception des dispositifs à spectre dispersé non brevetés • Portée A3 – Systèmes de communication personnelle non brevetés • Portée A4 – Infrastructure nationale de l'information et dispositifs à spectre dispersé non brevetés • Portée B1 – Matériel mobile personnel de radiodiffusion • Portée B2 – Services généraux du matériel mobile de radiodiffusion • Portée B3 – Services de radio maritimes et aéronautiques • Portée B4 – Services de radio à hyperfréquences • Portée C – Équipement de borne téléphonique 	<p>Performance</p>

<p>National Communications Commission – Taipei, chinois : Réseau téléphonique communauté public (RTCP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appareil téléphonique • Appareil de signalisation automatique d'alarme • Répondeur téléphonique • Télécopieur • Téléimprimeur • Matériel de télécommande • Téléphone sans fil • Terminal radio numérique bas de gamme • PABX • KTS • CTI • Équipement de traitement de données • Équipement terminal d'identification de l'appelant • Équipement terminal DS1/T1/E1 <p>Réseau mobile terrestre public (RMTP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipement terminal radio pour téléavertisseur • Équipement terminal radio de données mobiles • Équipement terminal radio à ressources partagées • Équipement terminal radio PHS numérique bas de gamme fonctionnant dans la bande de fréquences 1 900 MHz • Équipement terminal radio PACS numérique bas de gamme fonctionnant dans la bande de fréquences 1 900 MHz • Équipement terminal radio et autocommutateur téléphonique privé sans fil fonctionnant dans la bande de fréquences 1 880 – 1 895 MHz <p>Réseau numérique à intégration de services (RNIS)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone numérique RNIS • Carte PC RNIS additionnelle • Télécopieur G4 RNIS • Visiophone RNIS • Adaptateur de terminal RNIS • Module d'adaptation de terminal RNIS • Autocommutateur privé RNIS • Autre équipement terminal de circuit RNIS <p>Réseaux de communications personnelles par satellite (S-PCN)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stations terrestres mobiles (MES) pour réseaux de communications personnelles par satellite (S-PCN) fonctionnant dans les bandes de fréquences 1,6/2,4 GHz <p>Appareils à fréquences radioélectriques de faible puissance (LP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appareils fonctionnant dans les bandes de fréquences inférieures (ou égales) à 1 GHz • Appareils fonctionnant dans les bandes de fréquences supérieures à 1 GHz, à l'exception des appareils de modulation numérique ou à sauts de fréquence 	<p>Performance</p>
--	--------------------

Titre	Objet
<ul style="list-style-type: none"> Appareils utilisant des techniques de modulation numérique ou à sauts de fréquence ou appareils non autorisés de l'infrastructure nationale de l'information 	
<p>Office of Telecommunications Authority (OFTA) – Hong Kong, Chine :</p> <p>Équipement des locaux d'abonné raccordé au RTCP</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 2011 <p>Équipement RNIS</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 2015 <p>Équipement numérique pour circuit loué</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 2028 HKTA 2029 <p>Équipement radio mobile terrestre et radio BP</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1002 HKTA 1010 HKTA 1046 <p>Téléphone sans fil</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1015 <p>Équipement à liaison fixe</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1036 HKTA 1037 <p>Équipement radio à ressources partagées</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1016 <p>Industriel, scientifique et médical</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1007 HKTA 1008 HKTA 1035 <p>Équipement fonctionnant dans les bandes de fréquences sans licence 2,4 GHz et 5 GHz</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1039 HKTA 1042 <p>Équipement fonctionnant dans les bandes de fréquences sans licence 6 GHz</p> <ul style="list-style-type: none"> HKCA 1081 <p>Appareils radio portatifs à courte portée (SRPR) et appareils d'identification par radiofréquence (IRF)</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1049 <p>Équipement radio mobile maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 1005 <p>Exigences de sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> HKTA 2001 	<p>Performance</p>

Titre	Objet
<p>Organisme approuvé par le Royaume-Uni – The Radio Equipment Regulations 2017 (S.I. 2017/1206)</p> <p>Annexe 3, module B – Examen de type</p> <p>Types de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipement aéronautique • Station de base pour réseau mobile • Radiodiffusion (y compris l'élaboration de programme et diffusion externe) • Service radio général • Téléphone sans fil • Balise de détresse/localisation • Liaison fixe • Accès sans fil fixe • Matériel industriel et médical aligné avec la portée de la directive • Navigation maritime (navires autres que SOLAS seulement) • Combinés d'appareils téléphoniques mobiles (cellulaires) • Radiomessagerie • Radio mobile privée/professionnelle • Radar • Identification par radiofréquence (IRF) • Dispositifs de réseau locaux • Stations terriennes de communication par satellite (fixes et mobiles) • Dispositifs à courte portée • Télémessure/télécommande • Applications à bande ultra-large (y compris les géoradars) • Microphones sans fil • Récepteurs radio (y compris ceux de radiodiffusion et de télévision) • Équipement de radiorepérage • Équipement radio fonctionnant sous la bande de 9 kHz 	<p>Performance</p>

Titre	Objet
<p>Organisme approuvé par l'UE – 2014/53/EU – Directive sur l'équipement radioélectrique Module B (Article 17 et Annexe III) Articles d'exigences essentielles : 3.1(a), 3.1(b), 3.2, 3.3(g) (Décisions R&TTED), 3.3(g)(Galileo)</p> <p>Types de produits</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipement aéronautique • Station de base pour réseau mobile • Radiodiffusion (y compris l'élaboration de programme et diffusion externe) • Service radio général • Téléphone sans fil • Balise de détresse/localisation • Liaison fixe • Accès sans fil fixe • Matériel industriel et médical aligné avec la portée de la directive • Navigation maritime (navires autres que SOLAS seulement) • Combinés d'appareils téléphoniques (cellulaires) • Radiomessagerie • Radio mobile privée/professionnelle • Radar • Identification par radiofréquence (IRF) • Dispositifs de réseaux locaux • Stations terriennes de communication par satellite (fixes et mobiles) • Dispositifs à courte portée • Télémessure/télécommande • Applications à bande ultra-large (y compris les géoradars) • Microphones sans fil • Récepteurs radio (y compris ceux de radiodiffusion et de télévision) • Équipement de radiorepérage <p>Équipement radio fonctionnant sous la bande 9 kHz</p>	<p>Performance</p>

<p>Ministry of Science and ICT (MSIT), République de Corée : Radio</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règlements sur les équipements radio (ordonnance du MSIT n° 86, 4 janvier 2022) • Équipements radio non autorisés et installés sans préavis (avis public du MSIT n° 2023-18, 20 juin 2023) • Exigences techniques relatives à l'équipement radio des services maritimes (avis public de la RRA n° 2021-20, 17 novembre 2021) • Exigences techniques relatives à l'équipement radio des services aéronautiques (avis public de la RRA n° 2023-8, 19 avril 2023) • Exigences techniques relatives à l'équipement radio des services de télécommunications (avis public de la RRA n° 2022-15, 29 juillet 2022) • Exigences techniques relatives à l'équipement radio d'autres services pour les stations radio simples, les stations spatiales et les stations terrestres (avis public de la RRA n° 2023-5, 3 avril 2023) • Exigences techniques relatives à l'utilisation d'ondes radio (avis public de la RRA n° 2022-28, 30 décembre 2022) • KS X 3123 – Méthodes d'essai d'évaluation de la conformité pour l'équipement radio • KS X 3142 – Méthodes d'essai relatives aux caractéristiques de l'équipement radio mobile LTE • KS X 3270 – Méthodes d'essai d'évaluation de la conduction pour l'équipement 5G NR (nouvelle radio) • KS X 3271 – Méthodes d'essai d'évaluation de la radiation pour l'équipement 5G NR (nouvelle radio) <p>Compatibilité électromagnétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exigences techniques relatives à la compatibilité électromagnétique (avis public de la RRA n° 2023-13, 30 juin 2023) • Méthodes d'essai relatives à la compatibilité (avis public de la RRA n° 2023-68, 17 août 2023) • KS C 9811:2019 • KS C 9814-1:2022 • KS C 9815:2023 • KS C 9832:2023 • KS C 9835:2019 • KS C IEC 60601-1-2:2012 • KS C 9610-6-1:2019 • KS C 9610-6-2:2019 	<p>Performance</p>
---	--------------------

Titre	Objet
<ul style="list-style-type: none"> • KS C 9610-6-3:2023 • KS C 9610-6-4:2022 • KS C 9814-2:2022 • KS X 3124:2020 • KS X 3137:2014 • KS X 3125:2020 • KS X 3127:2014 • KS X 3128:2014 • KS X 3130:2014 • KS X 3131:2014 • KS X 3136:2014 • KS X 3126:2020 • KS X 3132:2014 • KS X 3139:2014 • KS X 3134:2014 • KS X 3135:2020 • KS X 3138:2015 • KS X 3129:2020 • KS X 3140:2014 • KS X 3143:2020 • KS C 9816-1-1:2022 • KS C 9816-1-2:2022 • KS C 9816-1-3:2022 • KS C 9816-1-4:2020 • KS C 9816-1-5:2020 • KS C 9816-2-1:2020 • KS C 9816-2-2:2020 • KS C 9816-2-3:2020 • KS C 9816-2-4:2017 • KS C 9816-2-5:2020 • KS C 9610-3-2:2020 • KS C 9610-3-12:2020 • KS C 9610-3-3:2020 • KS C 9610-3-11:2017 • KS C 9610-4-2:2017 • KS C 9610-4-3:2017 • KS C 9610-4-4:2020 • KS C 9610-4-5:2020 • KS C 9610-4-6:2020 • KS C 9610-4-8:2017 • KS C 9610-4-11:2020 • KS C 9610-4-9:2019 • KS C 9610-2-2:2017 • KS C 9610-2-4:2017 	

Titre	Objet
<p>Débit d'absorption spécifique</p> <ul style="list-style-type: none"> Exigences techniques relatives à la mesure et aux procédures d'essai du débit d'absorption spécifique (avis public de la RRA no 2018-18, 7 décembre 2018) Équipement assujéti à des procédures d'essai de l'intensité du champ électromagnétique et du débit d'absorption spécifique (avis public de la RRA no 2023-12, 30 juin 2023) Exigences techniques sur la protection humaine contre les ondes électromagnétiques (avis public du MSIT no 2019-4, 16 janvier 2019) <p>Intensité du champ électromagnétique</p> <ul style="list-style-type: none"> Exigences techniques relatives à la mesure de l'intensité du champ électromagnétique (avis public de la RRA no 2023-11, 30 juin 2023) Équipement assujéti à des procédures d'essai de l'intensité du champ électromagnétique et du débit d'absorption spécifique (avis public de la RRA no 2023-12, 30 juin 2023) Exigences techniques sur la protection humaine contre les ondes électromagnétiques (avis public du MSIT no 2019-4, 16 janvier 2019) 	Performance

Programme de certification de produits

Accréditation pour les besoins de l'activité de l'organisme notifié conformément au Protocole sur l'évaluation de la conformité prévu en vertu de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

Note : Le CCN tient compte de la publication EA 02/17.

Directive/règlement :

Appareils et systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles (ATEX) 2014/34/EU

Modules d'évaluation de la conformité :

- Examen UE de type (module B)
- Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité de la production (module D)
- Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du produit (module E)
- Conformité sur la base de la vérification à l'unité (module G)

Produits	Procédures	Articles/ annexes	Normes
Groupe I, électriques :	Examen UE de type (module B)	Annexe III Annexe IV Annexe VII	EN 60079-0 Atmosphères explosives – Partie 0: Matériel – Exigences générales

Produits	Procédures	Articles/ annexes	Normes
<p>-- Appareils de catégorie M1 -- Appareils de catégorie M2 -- Systèmes de protection -- Dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage -- Composants</p> <p>Groupe I, non électriques : -- Appareils de catégorie M1 -- Appareils de catégorie M2 -- Systèmes de protection -- Dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage -- Composants</p> <p>Groupe II, poussières, électriques : -- Appareils de catégorie 1 -- Appareils de catégorie 2 -- Appareils de catégorie 3 -- Systèmes de protection -- Dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage -- Composants</p> <p>Groupe II, gaz, électriques :</p>	<p>Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité de la production (module D)</p> <p>Conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du produit (module E)</p> <p>Conformité sur la base de la vérification à l'unité (module G)</p>	<p>Annexe IX</p>	<p>EN 60079-1 Atmosphères explosives – Partie 1: Protection du matériel par enveloppes antidéflagrantes «d»</p> <p>EN 60079-2 Atmosphères explosives – Partie 2 : Protection du matériel par enveloppe à suppression interne «p»</p> <p>EN 60079-5 Atmosphères explosives – Partie 5: Protection du matériel par remplissage pulvérulent «q»</p> <p>EN 60079-6 Atmosphères explosives – Partie 6: Protection du matériel par immersion dans le liquide "o" [sic]</p> <p>EN 60079-7 Atmosphères explosives – Partie 7 : Protection du matériel par sécurité augmentée «e»</p> <p>EN 60079-11 Atmosphères explosives – Partie 11: Protection de l'appareil par sécurité intrinsèque "i" [sic]</p> <p>EN 60079-15 Atmosphères explosives – Partie 15: Protection du matériel par mode de protection «n»</p> <p>EN 60079-18 Atmosphères explosives – Partie 18 : Protection du matériel par encapsulage «m»</p> <p>EN 60079-25 Atmosphères explosives – Partie 25: Systèmes électriques de sécurité intrinsèque</p>

Produits	Procédures	Articles/ annexes	Normes
<ul style="list-style-type: none"> - - Appareils de catégorie 1 - - Appareils de catégorie 2 - - Appareils de catégorie 3 - - Systèmes de protection - - Dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage - - Composants Groupe II, poussières, électriques : - - Appareils de catégorie 1 - - Appareils de catégorie 2 - - Appareils de catégorie 3 - - Systèmes de protection - - Dispositifs de sécurité, de contrôle et de réglage - - Composants 			<p>EN 60079-28 Atmosphères explosives – Partie 28: Protection du matériel et des systèmes de transmission utilisant le rayonnement optique</p> <p>EN 60079-31 Atmosphères explosives – Partie 31: Protection du matériel contre l'inflammation des poussières par enveloppe «t»</p> <p>EN ISO 80079-36 Atmosphères explosives – Partie 36: Appareils non électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosives – Méthodologie et exigences [sic]</p> <p>EN ISO/IEC 80079-34 Atmosphères explosives – Partie 34: Application des systèmes de qualité pour la fabrication d'équipements (ISO/IEC 80079-34)</p> <p>EN ISO/IEC 80079-37 Atmosphères explosives – Partie 37: Appareils non électriques destinés à être utilisés en atmosphères explosives – Mode de protection non électrique par sécurité de construction "c", par contrôle de la source d'inflammation "b", par immersion dans un liquide "k" [sic]</p>

Marque de certification



*



**

* Uniquement pour les certifications de type 3

** Pour tous les programmes

La marque de certification ci-dessous a été utilisée pour les produits certifiés avant le 1^{er} août 2016 dans le cadre de ce type de système de certification :



Programme de certification de produits

Le programme de type 1b décrit dans la norme ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits correspond le mieux au programme de certification de produits utilisé par l’organisme. Ce programme permet de certifier un lot entier de produits, après les étapes de sélection et d’évaluation établies. La proportion des produits devant être testés, qui peut atteindre 100 % du lot, est établie par exemple en fonction de l’homogénéité des produits et d’un plan d’échantillonnage, s’il y a lieu. Si le résultat des processus d’analyse, d’examen et de décision est positif, tous les produits de ce lot peuvent être déclarés certifiés et peuvent porter une marque de conformité si le programme prévoit ce genre de mesure.

Le programme de type 3 décrit dans la norme ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits correspond le mieux au programme de certification de produits utilisé par l’organisme. La partie surveillance de ce programme implique un échantillonnage périodique à partir du point de production, ainsi que des activités de détermination afin de vérifier que les éléments produits après l’attestation initiale sont conformes aux exigences spécifiées. La surveillance inclut une évaluation périodique du processus de production. Ce programme ne donne aucune indication sur l’impact des circuits de distribution sur la conformité. Lorsque des non-conformités graves sont décelées, il est possible qu’il existe une opportunité de solution avant qu’une large mise sur le marché ne soit entreprise.

Note : Certains programmes de certification visés par le programme ne prévoient pas d’évaluations périodiques du procédé de production (p. ex., EPA, ISDE, NCC).

Portée d’accréditation

La portée d’accréditation de l’entité juridique susmentionnée limite l’utilisation de la marque de certification indiquée aux produits qui respectent les normes correspondant aux codes de classification internationale ci-dessous :

Code ICS	Titre	Objet
11.040.01	Matériel médical en général	Sécurité électrique et performance
11.040.10	Matériel d’anesthésie, de réanimation et respiratoire	Sécurité électrique et performance

Code ICS	Titre	Objet
11.040.20	Matériel de transfusion, de perfusion et d'injection	Sécurité électrique et performance
11.040.30	Instruments et matériaux chirurgicaux	Sécurité électrique et performance
11.040.50	Appareils de radiographie	Sécurité électrique et performance
11.040.55	Matériel de diagnostic	Sécurité électrique et performance
11.040.60	Matériel de thérapie	Sécurité électrique et performance
11.060.20	Instruments et matériel dentaire	Sécurité électrique et performance
11.040.99	Autres matériels médicaux	Sécurité électrique et performance
11.080.10	Matériel de stérilisation et de désinfection	Sécurité électrique et performance
11.140	Équipements des hôpitaux	Sécurité électrique et performance
19.080	Essais électriques et électroniques	Sécurité électrique
23.080	Pompes	Sécurité électrique
23.120	Ventilateurs et climatiseurs	Sécurité électrique
25.040.40	Mesures de contrôle des processus industriels	Sécurité électrique
29.130.01	Appareillages de connexion et de commande en général	Sécurité électrique
29.140.40	Luminaires	Sécurité électrique
29.260.20	Matériel électrique pour atmosphères explosives	Sécurité électrique
33.040	Systèmes de télécommunication	Sécurité électrique et performance
33.040.20	Systèmes de transmission	Sécurité électrique et performance
33.040.30	Systèmes de commutation et de signalisation	Sécurité électrique et performance
33.050.10	Matériel téléphonique	Sécurité électrique et performance

Code ICS	Titre	Objet
33.050.30	Matériel pour télex, télétex, télécopie	Sécurité électrique et performance
33.160.01	Systèmes audio, vidéo et audiovisuels en général	Sécurité électrique
33.160.10	Amplificateurs	Sécurité électrique
33.160.20	Récepteurs radio	Sécurité électrique
33.160.25	Récepteurs TV	Sécurité électrique
33.160.30	Systèmes audio	Sécurité électrique
33.160.40	Systèmes vidéo	Sécurité électrique
33.160.50	Accessoires	Sécurité électrique
33.160.60	Systèmes multimédia et équipement pour la téléconférence	Sécurité électrique
35.020	Technologies de l'information (TI) en général	Sécurité électrique
71.040.10	Laboratoires d'analyse chimique, Matériel de laboratoire	Sécurité électrique et performance
71.040.20	Verrerie de laboratoire et appareils connexes	Sécurité électrique
97.030	Appareils électrodomestiques en général	Sécurité électrique
97.040.20	Cuisinières, réchauds, fours et appareils analogues	Sécurité électrique
97.040.30	Appareils de réfrigération ménagers	Sécurité électrique
97.040.40	Lave-vaisselle	Sécurité électrique
97.040.50	Petits appareils de cuisine	Sécurité électrique
97.060	Équipements de blanchisserie	Sécurité électrique
97.080	Appareils de nettoyage des sols	Sécurité électrique
97.100	Appareils de chauffage à usage domestique, industriel et commercial	Sécurité électrique
97.100.10	Appareils de chauffage électrique	Sécurité électrique
97.130.20	Appareils de réfrigération à usage commercial	Sécurité électrique
97.170	Équipements pour soins du corps	Sécurité électrique

Code ICS	Titre	Objet
97.200.40	Terrains de jeu	Sécurité électrique

Marque de certification



Programme de certification de produits

Le programme de type 4 décrit dans la norme ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits correspond le mieux au programme de certification de produits utilisés par l'organisme. La partie surveillance de ce programme permet de choisir entre un échantillonnage périodique du produit, à partir du point de production, ou sur le marché, ou les deux à la fois, et de soumettre les échantillons à des activités de détermination afin de vérifier que les éléments produits après l'attestation initiale sont conformes aux exigences spécifiées. La surveillance inclut une évaluation périodique du processus de production. Ce programme peut indiquer à la fois l'impact des circuits de distribution sur la conformité et fournir un mécanisme d'avant mise sur le marché permettant d'identifier et de résoudre les non-conformités graves. Il peut y avoir une redondance significative des efforts pour des produits dont la conformité n'est pas affectée au cours du processus de distribution.

Note : Certains programmes de certification visés par le présent programme ne prévoient pas d'évaluations périodiques du procédé de production (p. ex., EPA, RNCAN).

Portée d'accréditation

La portée d'accréditation de l'entité juridique susmentionnée limite l'utilisation de la marque de certification indiquée aux produits qui respectent les normes correspondant aux codes de classification internationale ci-dessous :

Code ICS	Titre	Objet
23.120	Ventilateurs et climatiseurs	Efficacité énergétique
29.120.99	Autres accessoires électriques	Efficacité énergétique
29.140.10	Douilles et culots de lampes	Efficacité énergétique
29.140.20	Lampes à incandescence	Efficacité énergétique
29.140.30	Lampes à fluorescence, Lampes à décharge	Efficacité énergétique
29.140.40	Luminaires	Efficacité énergétique
29.200	Redresseurs. Convertisseurs. Alimentations stabilisées	Efficacité énergétique
31.120	Dispositifs d'affichage électroniques	Efficacité énergétique

Code ICS	Titre	Objet
33.050.99	Autres équipements terminaux de télécommunication	Efficacité énergétique
33.160.25	Récepteurs TV	Efficacité énergétique
33.160.99	Autres équipements audio et vidéo	Efficacité énergétique
35.020	Technologies de l'information (TI) en général	Efficacité énergétique
35.160	Systèmes à microprocesseurs	Efficacité énergétique
35.200	Matériel d'interface et d'interconnexion	Efficacité énergétique
35.220.99	Autres dispositifs de stockage de données	Efficacité énergétique
37.100.10	Matériel de reproduction	Efficacité énergétique
91.140.30	Ventilation et climatisation dans les bâtiments	Efficacité énergétique
91.160.10	Éclairage intérieur	Efficacité énergétique
91.160.20	Éclairage extérieur des bâtiments	Efficacité énergétique
97.040.30	Appareils de réfrigération ménagers	Efficacité énergétique
97.130.20	Appareils de réfrigération à usage commercial	Efficacité énergétique
97.180	Équipements ménagers et commerciaux divers	Efficacité énergétique

Programme de certification de produits

Le type 1a décrit dans la norme ISO/IEC 17067 – Évaluation de la conformité – Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits ressemble le plus au programme de certification de produits utilisé par l'organisme. Dans le cadre de ce programme, un ou plusieurs échantillons de produits sont soumis à des activités de détermination. Un certificat de conformité ou autre déclaration de conformité (par exemple une lettre) est émis pour le type de produit dont les caractéristiques sont décrites de manière détaillée dans le certificat ou dans un document mentionné dans le certificat. Les éléments de production ultérieurs ne sont pas couverts par l'attestation de conformité délivrée par l'organisme de certification. Par contre, les échantillons analysés sont représentatifs de ces articles, que le fabricant peut déclarer comme ayant été produits conformément au type certifié. L'organisme de certification peut accorder au fabricant le droit de faire valoir le certificat ou une autre forme d'attestation de la conformité (ex. : lettre) pour affirmer que les articles produits après cette étape sont conformes aux exigences établies.

Portée d'accréditation

La portée d'accréditation de l'entité juridique susmentionnée limite l'utilisation de la marque de certification indiquée aux produits qui respectent les normes correspondant aux codes de classification internationale ci-dessous :

Code ICS	Titre	Objet
13.020.01	Environnement et protection de l'environnement en général	Environnemental
13.030.10	Déchets solides	Environnemental
31.020	Composants électroniques en général	Environnemental
43.040.10	Équipements électriques et électroniques	Environnemental

Le présent document fait partie du certificat d'accréditation délivré par le Conseil canadien des normes (CCN) à Nemko North America Inc. La version originale est affichée dans le répertoire des organismes de certification de produits, de procédés et de services accrédités par le CCN sur le site Web du CCN au www.ccn-scc.ca

Elias Rafoul
 Vice-président, Services d'accréditation
 Date de publication : 2024-07-16